

Epreuve - Matière : INF2024-N Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question n°1.

10).

Les soins en urgence à mettre en place entrent dans le cadre de la circulaire du 10.11.2015 sur les missions précisant que les attributions de l'infirmier^m sont d'effectuer les soins préventifs et curatifs, et dans le cadre du BO Hors Série du 06.01.2005 fixant le protocole national d'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les EPLE.

Les premiers soins à mettre en place vont être de sécuriser l'élève, l'allonger demi-assis, au calme et lui fournir une bassine si vomissements.

Il s'agira de le rassurer en lui disant que nous allons le prendre en charge et faire tout ce qu'il faut pour assurer sa santé.

Nous ferons une observation et un examen clinique. Il faudra pour cela utiliser le sac d'urgence pour la suite des constantes et la réalisation d'un bilan pour établir un diagnostic infirmier sur la fiche technique.

L'examen clinique consistera à s'assurer que l'élève n'a pas de corps étrangers dans le nez. Je le questionnerai sur les circonstances et la quantité de produit inhalé. Je demanderai à son accompagnateur d'aller chercher le produit avec son étiquette afin de consulter le symbole pour m'informer sur la nocivité du produit.

Je questionnerai l'élève sur les éventuelles pathologies chroniques (asthme, allergie...) qui pourraient amplifier la gêne respiratoire.

A. I. A. 2.

Je procéderai au relevé des constantes = EVA, tension artérielle, pulsations, fréquence respiratoire et saturation.

J'alerterai les services d'urgence par l'intermédiaire du 15 pour avis et mise en lien avec le centre anti-poison.

Il s'agit de s'identifier, identifier l'élève, décrire les circonstances, les symptômes, les constantes et l'étiquette du produit.

J'attendrai les consignes du médecin régulateur, sans raccrocher, et j'alerterai de tout changement ou dégradation de l'élève.

La troisième phase est de secourir.

Je rassurerai l'élève et resterai auprès de lui. Je surveillerai ses constantes, sa conscience ainsi que la saturation et les vomissements.

J'effectuerai les soins indiqués par le médecin du SAMU si nécessaire, dans le cadre de mon rôle propre et prescrit, sur prescription orale.

J'enverrai un élève à la rencontre des services de secours et d'urgence, pour les guider jusqu'à l'infirmerie.

Je préparerai la fiche d'urgence de l'élève contenant les renseignements administratifs nécessaires à la prise en charge.

J'informerai les parents ou représentants légaux de la prise en charge par le SAMU et leur indiquerai vers quel établissement l'élève va être transféré.

J'informerai également le chef d'établissement ainsi que la vie scolaire du départ de l'élève, en respectant le secret professionnel (article 4312-5 du CSP et obligation de discrétion attachée aux fonctionnaires).

Je transmettrai cette information sur le logiciel infirmier afin de garder une trace complète de cette prise en charge.

20).

A moyen terme, dans le cadre des soins infirmiers, je m'informerai auprès des parents de l'état de santé de l'élève et de son retour prévu sur l'établissement. Je leur expliquerai que pour encadrer son retour, je lui propose

une consultation à l'infirmier.

Je m'informe également des traitements éventuels dont bénéficie l'élève et le cas échéant, propose si les motifs sont de longue durée, de mettre en place un PAI, projet accueil individualisé, dans le cadre de la circulaire du 10.02.2021, pour raison de santé.

Le PAI peut également permettre de formaliser des aménagements nécessaires à la poursuite de la scolarité dans de bonnes conditions. Il reste dans le cadre de l'école inclusive (loi du 08.07.2013)

Lors de l'entretien avec l'élève, deux axes seront abordés. * voir au dos →
Son comportement dans la situation qui a conduit à l'usage et la conduite à risque qu'il a eu, et un questionnement autour du comportement de "sniff" pour l'amener à s'exprimer sur sa consommation de Cannabis. En fonction de ses réponses, je rechercherai son accord pour en informer ses parents, et lui expliquerai qu'il se met en danger et que je suis dans l'obligation de le signaler, dans l'objectif de le protéger et l'orienter vers un professionnel de santé spécialisé. Je lui fournirai les informations sur les ressources internes et externes en soutien et accompagnement, ainsi qu'à ses parents.

A long terme

- J'établirai un état des lieux et un diagnostic des besoins en matière de prévention des conduites à risque et addictions, ainsi que du respect des règles de sécurité.

Cela me conduira à proposer un projet d'éducation à la santé dans le cadre du Parcours de Santé (circulaire du 28/01/2016) et du CESCE de l'établissement.

Le projet pourra s'articuler autour d'interventions conjointes avec les professeurs, et de venues d'intervenants extérieurs.

Il sera soumis à l'accord des membres du CESCE. Les projets d'éducation à la santé relèvent des missions infirmières en promotion de la santé.
3°). Définition de l'addiction.

L'addiction consiste en une envie irrépressible de consommer une substance ou de s'adonner à un comportement, en dépit de la connaissance des effets néfastes sur la santé, et en lien avec l'échec de nombreuses tentatives pour s'arrêter.

Elle est définie comme légère, modérée ou sévère, en fonction de onze critères, et du nombre de ces critères

retrouvés chez un même individu.

* Pour accueillir l'élève, je lui assurerai un contexte bienveillant et empathique, sans jugement. Je proposerai un espace d'écoute et de parole, dans lequel il pourra revenir s'il en éprouve le besoin.

Epreuve - Matière : INF.2024-N : Session :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question n°2

10)

La mononucléose est une pathologie virale transmissible caractérisée par un état fébrile, une fatigue intense, une perte d'appétit et l'apparition de ganglions importants sur les faces latérales du cou. L'agent pathogène responsable de cette maladie est le virus d'Epstein Barr. L'état d'asthénie peut persister de long mois.

20)

La durée d'incubation de la maladie est de trois semaines.

30)

Le mode de transmission de la maladie est un mode de contamination direct, par contact avec les sécrétions salivaires.

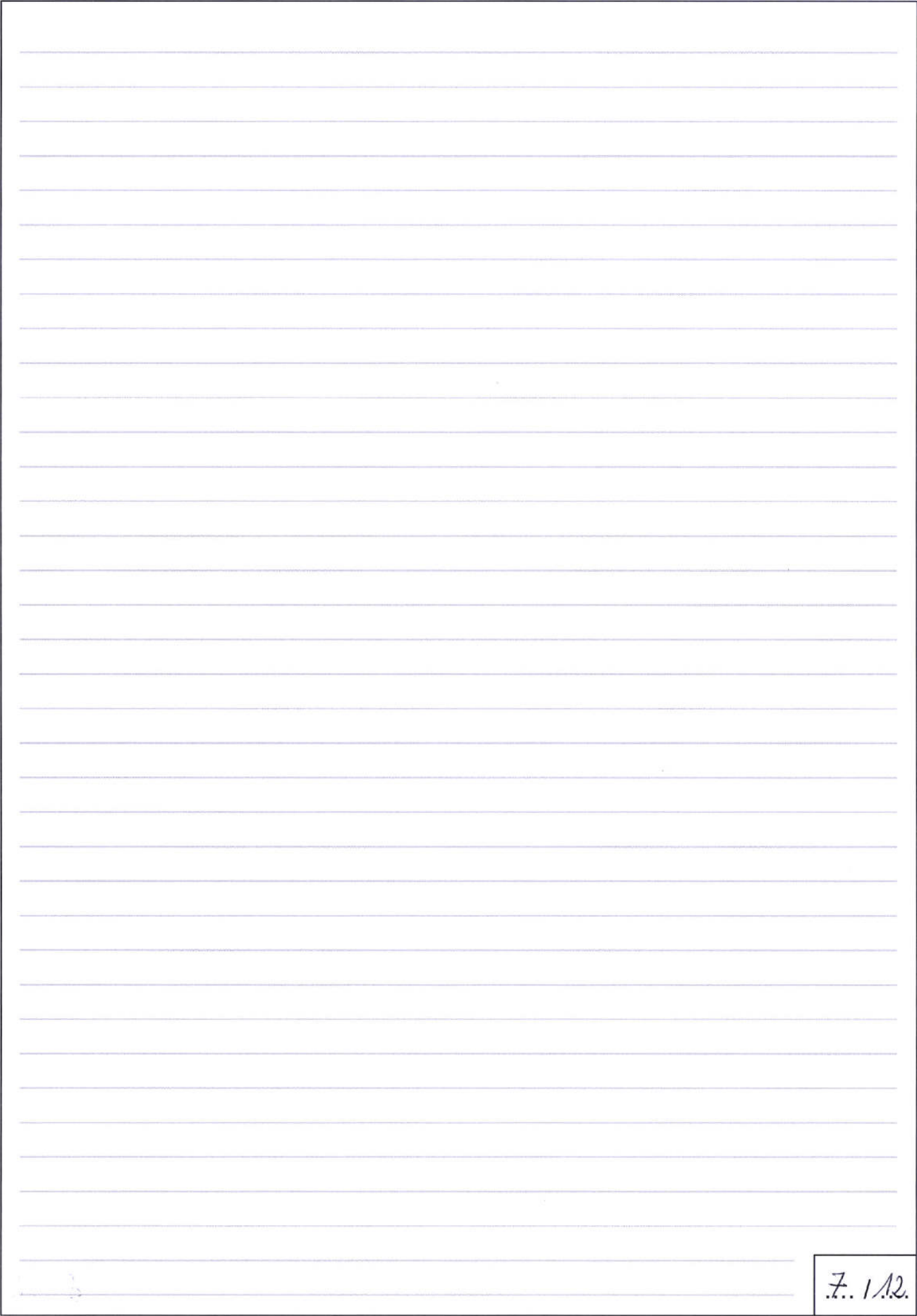
40)

Cette pathologie est également connue sous le nom de "maladie du baiser".

Concours section : Infirmier Concours Unique

Epreuve matière : Question sur profession Inf...

N° Anonymat : **L241A111001699** Nombre de pages : 12



7. 1.12.

Epreuve - Matière : INF2024 - N Session : 2024

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question n° 3 :

10).

Le texte qui régit les missions des infirmiers et infirmières de l'éducation nationale est la circulaire ministérielle du 10 novembre 2015. Elle précise les missions générales et détaille les suivis infirmiers, le rôle dans la promotion de la santé et les actes spécifiques (urgences, participation à la gestion du soin des événements traumatiques, gestion des maladies transmissibles).

20).

La visite de dépistage de la 12^{ème} année fait partie des missions de l'infirmière scolaire. Elle entre dans le cadre de l'École promotrice de santé (Epsa) qui est évoquée dans la loi du 08.07.2013 dite loi d'organisation et de programmation pour la rénovation de l'École de la République.

L'infirmière participe pleinement à cette promotion de la santé dans le cadre des consultations et suivis infirmiers précisés dans la circulaire du 10.11.2015 sur les missions infirmières.

La visite de dépistage de la deuxième année est encadrée par la loi du 03 novembre 2015 du Code de l'éducation, complétée par la loi sur l'école de la confiance qui instaure l'école obligatoire à partir de 3 ans pour tous les enfants.

Les visites des élèves de 3/4 ans sont attribuées à la PMI, les visites de la 6^{ème} année au médecin scolaire, et les visites

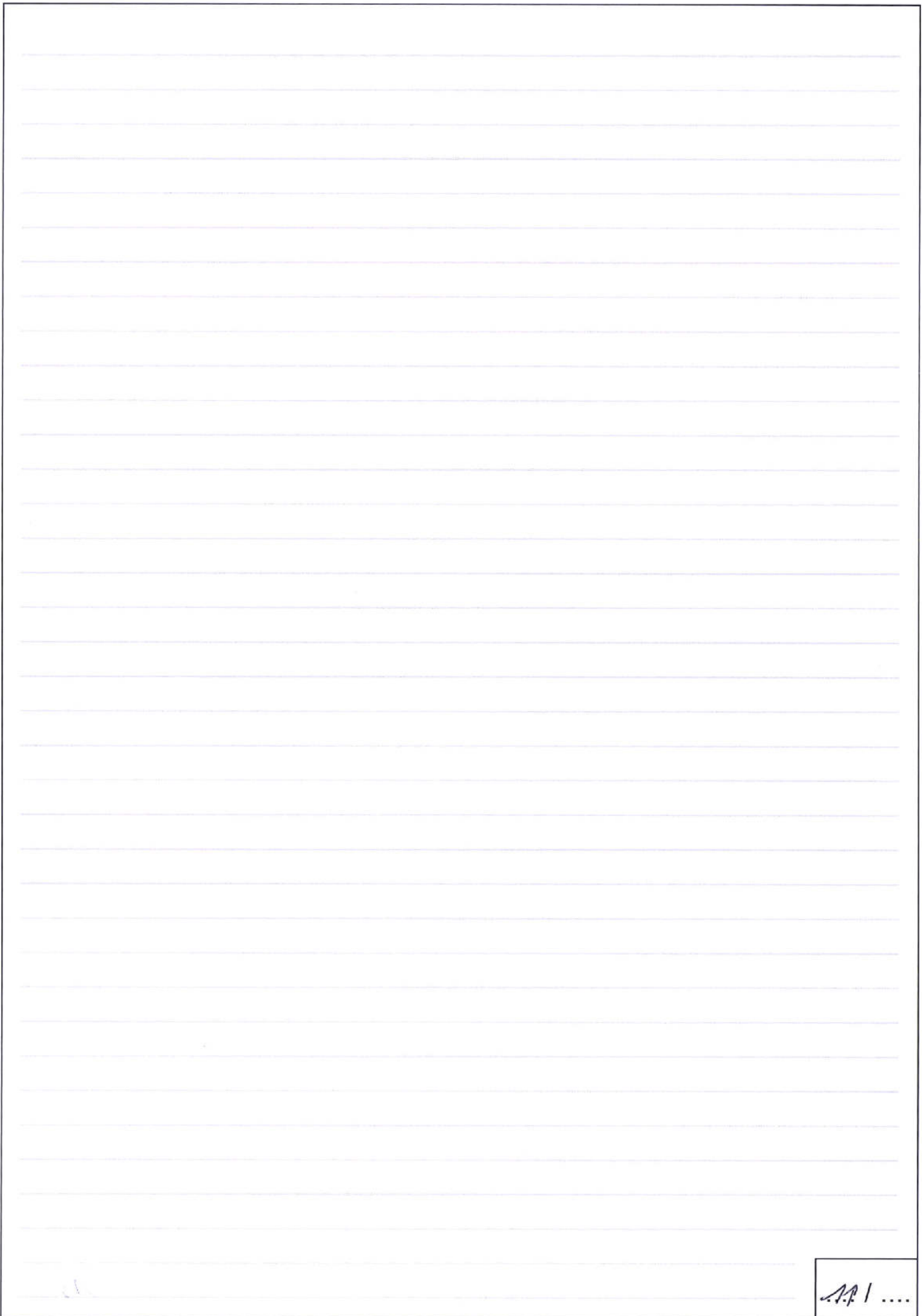
de la deuxième année à l'infirmière scolaire.

Cette visite de dépistage a pour objectif d'établir un bilan complet de santé de l'élève, à la sortie de l'école primaire ou à l'entrée au collège, afin de prévenir et d'évaluer les carences et les problèmes de santé. Elle est également l'occasion de vérifier que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires et que le schéma vaccinal est complet. Lors de la visite, les enfants doivent fournir leur carnet de santé afin que soient établis et consignés les points de contrôle.

La visite de dépistage comporte 13 points :

- entretiens avec l'élève sur l'environnement scolaire, familial et social et sur les conditions de vie.
- analyse des antécédents médicaux
- contrôle de l'hygiène bucco-dentaire
- bilan staturométral avec calcul de l'IMC (poids / taille²)
- bilan de langage
- bilan psychomoteur
- examen clinique
- dépistage des troubles visuels
- dépistage des troubles auditifs
- évaluation de l'équilibre psychique et émotionnel
- prise en compte des éléments transmis par les enseignants ou le personnel encadrant l'élève.
- vaccinations (contrôle)
- transmissions des résultats de la visite aux parents (et au médecin scolaire).

Cette visite est l'occasion pour l'infirmière d'exercer son rôle d'éducation et de prévention en matière de santé.



111

